



Représentation Permanente  
de la Belgique auprès de l'OSCE

*La Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'OSCE présente ses compliments aux délégations des Etats participants ainsi qu'au Centre de Prévention des Conflits et, se référant à la décision du FSC n°4/03, a l'honneur de leur communiquer que les réponses pour 2008 sont identiques à ceux circulée en avril 2007.*

*La Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'OSCE saisit cette occasion pour renouveler aux délégations des Etats participants et au Centre de Prévention des Conflits l'assurance de sa haute considération.*

Vienne, le 5 août 2008



*Aux Délégations des Etats participants  
auprès de l'OSCE*

*Centre de Prévention des Conflits*

*Vienne*